



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le lundi 10 novembre 2025, à la session régulière du conseil municipal de Chartierville, a été adopté et entre en vigueur :

RÈGLEMENT N°2025-06
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-01 CONCERNANT L'IMPOSITION DE DROITS AUX
EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLIÈRES ET À LA CONSTITUTION D'UN FOND LOCAL RÉSERVÉ À LA
RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Celui-ci peut être pris en communication sur les heures régulières d'ouverture du bureau municipal de la municipalité de Chartierville ainsi que sur le site web de la municipalité de Chartierville, chartierville.ca.

DONNÉ à Chartierville, ce 18^e jour du mois de novembre 2025.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, greffière-trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce mardi 18 novembre 2025, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de novembre 2025.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière-trésorière